



BULLETIN de SOUTIEN



OUI, je souhaite aider la communauté des Prémontrés de Mondaye
à restaurer la Ferme abbatiale, avec l'aide de la fondation des Monastères

Deux formules vous sont proposées : • **Formule A** : en effectuant un don ponctuel, • **Formule B** : en effectuant un don régulier par prélèvement automatique (*formulaire au verso*).

Vos coordonnées :

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

- 1 - Libellez votre chèque à l'ordre de : *Fondation des Monastères*,
- 2 - Précisez au dos du chèque : *Communauté des Prémontrés*
- 3 - Renvoyez le bulletin et votre don à :
Communauté des Prémontrés - F.14250 Juaye-Mondaye

IMPORTANT À SAVOIR POUR LA DÉCLARATION DE VOS IMPÔTS SUR LE REVENU :

Vous pouvez déduire de vos impôts sur le revenu 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Pour un don de 100 €, le coût réel pour vous n'est que de 34 €.

Formule A : Je vous envoie un don de :

50 € 100 € 150 € 200 € 500 € 1 000 € Autre €

Un reçu fiscal me sera adressé par la Fondation des Monastères

BULLETIN de SOUTIEN - Formule B - prélèvement automatique

Merci de remplir l'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB

M. Mme autorise à faire un prélèvement automatique
au profit de : la Fondation des Monastères

- Un don mensuel : 15 € 25 € 50 € autre €
• Un don trimestriel : 30 € 60 € 100 € autre €
• Pendant : 1 an 2 ans 3 ans Période indéterminée

Autorisation de prélèvement

N° national d'émetteur 440 203

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur :

Nom et adresse du créancier : Fondation des Monastères - 83-85, rue Dutot - 75015 PARIS

Compte à débiter :

Établissement Guichet N° de Compte Clé RIB

Nom et Adresse postale de l'Établissement bancaire teneur du compte à débiter :

Date : Signature (obligatoire)

Informations importantes sur le prélèvement :

- 1 - La mise en place est effectuée dans le mois qui suit la réception des documents.
- 2 - Les frais de prélèvements sont pris en charge par la Fondation des Monastères.
- 3 - Un reçu fiscal annuel récapitulatif est adressé à tout donateur.
- 4 - les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur simple lettre adressée à :

la Fondation des Monastères - 83-85, rue Dutot - 75015 Paris